

COMMISSION MIXTE CFCP

Réunion télématique

PROCES-VERBAL N°4 DU 21 AVRIL 2015

SAISON 2014/2015

Présents :

Michel DESMEDT, Président

Brigitte CERVETTI, Estelle QUERARD, Bernard BELY, Frédérick FRANCILLETTE

Consultant :

Alain DEBES

ORDRE DU JOUR

1. REVISION DU CALCUL DES INDEMNITES DE FORMATION

Dans l'attente des résultats des travaux en cours, la Commission propose que les indemnités de formation 2015/2016 restent identiques à celles de la saison passée, à savoir :

- Hommes : 7 500 € par an plafonné à 15 000 €
- Femmes : 4 000 € par an plafonné à 8 000 €

Le Président de la CFCP
Michel DESMEDT

La Secrétaire de Séance
Brigitte CERVETTI